des forces policières était extraordinaire et les mesures étaient prises de telle façon qu'une bagarre était inévitable. Il s'agit de savoir si le gouvernement va tolérer de tels agissements qui se renouvellent souvent depuis que M. Lépine est à la préfecture de police.

BENEZECH. — C'est un fou dangereux.

VAILLANT. — Les provocations et les fureurs de la police sont indéniables. L'envahissement de la Bourse du travail est un véritable attentat. C'est la violation du droit et nous, socialistes, nous ne saurions protester trop énergiquement.

M. MILLEVOYE. — Dites aussi que la Chambre n'a pas fait son devoir.

VAILLANT. — Certes, nous sommes de cet avis, car il y a longtemps que les bureaux de placement, instrument de vol organisé, auraient dû disparaître.

Mais la culpabilité du Parlement n'efface pas les autres. Nous demandons à la Chambre de condamner les violences criminelles de la police et d'inviter le gouvernement à révoquer le préfet de police et tous les agents responsables.

Discours de Bagnol

BAGNOL. — Nous ne sommes pas de ceux qui conseillent la violence. Dans la journée d'hier toutes les responsabilités incombent à la police. Ce sont les mesures prises qui ont été cause des barrages et ce sont les agents provocateurs qui ont fait naître les désordres.

On voudra peut-être rejeter la faute sur le gouvernement, je ne veux pas le croire. Il serait coupable s'il couvrait les fautes commises. Il n'est pas possible que le préfet de police reste en fonctions et nous avons confiance dans le président du Conseil pour que justice soit faite.

Discours de M. Berry

M. BERRY, député nationaliste de la Seine, prend ensuite la parole.

— De chaque côté, dit-il, il y a eu des torts. Cela est certain. On ne peut pas traiter de criminels les agents qui font si admirablement leur devoir en tout temps. Ce sont tous de braves gens et vous leur devez votre estime. (Applaudissements au centre et à droite).

Pas davantage les ouvriers honnêtes ne sont responsables. Ils attendent depuis dix-huit ans la réalisation des promesses qui leur ont été faites, et les déceptions successives les ont conduits à l'exaspération.

Ils ont vu trop souvent le gouvernement capituler devant les fauteurs de désordre et ils se sont dit qu'en descendant dans la rue ils auraient, eux aussi, gain de cause.

Mais des déceptions ouvrières, c'est la majorité qui est responsable. Quand on a constitué les grandes commissions, elle en a exclu toute une partie de la Chambre ; elle a voulu toutes les places, assumer toutes les charges. Qu'elle assume toutes les responsabilités.

La commission du travail, saisie du projet sur les bureaux de placement, n'a déposé son rapport qu'hier, *deux heures après l'émeute.*

M. DUBIEF, président de la commission du travail. — Le projet nous est revenu du Sénat, il y a un an.

Mais, messieurs, si nous cherchions bien, nous trouverions beaucoup de ceux qui ont voté contre le projet. Nous avons travaillé avec conscience et avec zèle. Quand les ouvriers nous ont demandé à être entendus, notre rapport était déjà prêt.

M. GAUTHIER (de Clagny). — Voilà dix ans que l'on parle, ici, des bureaux de placement.

M. DUBIEF. — Le dépôt de notre rapport n'a été retardé que pour nous permettre d'entendre les ouvriers.

M. GEORGES BERRY. — Il y a quelques jours, quand j'ai signalé au président de la commission du travail l'agitation qui commençait dans Paris, il m'a répondu : « *Je crois que le rapporteur est M. Chambon. Je lui demanderai s'il est prêt* ».

LE PRESIDENT. — Je prie la Chambre de conserver le calme et la dignité qui conviennent à un débat aussi grave. (Très bien !)

M. GEORGES BERRY. — Il est un fait. C'est que le rapport n'a été déposé qu'au moment où les troubles venaient d'éclater. Les ouvriers ont pu dire que, grâce à vous, ils avaient assez de l'action parlementaire. Je ne souhaite qu'une chose, c'est qu'après cette leçon vous compreniez mieux votre devoir à l'avenir.

Discours de M. Coutant

COUTANT, député socialiste de la Seine, intervient à son tour.

— Je n'entrerai pas, dit-il, dans la question politique. Il y a quelque chose de plus grave. Les ouvriers en ont assez d'être massacrés par le préfet de police. C'est pour eux, par solidarité avec eux, que je parle.

Le président du conseil se félicitait, il y a quelques jours, que le *sang n'ait pas coulé depuis qu'il était au pouvoir.* Eh bien ! le sang des travailleurs a coulé hier.

J'ai assisté à la réunion d'hier matin et j'ai supplié les ouvriers de rester calmes. J'ai vu des ouvriers discuter avec des compétences techniques que l'on ne pourrait trouver dans notre assemblée. Le calme était complet. A la sortie, ces ouvriers ont été assaillis, provoqués, frappés par les agents.

Les mêmes faits se sont renouvelés l'après-midi : la Bourse du travail a été envahie par les agents, qui ont brutalisé de façon abominable les travailleurs réunis. De quel droit la Bourse du travail a-t-elle été envahie ? Si nous n'avions pas été là, le préfet de police ne serait peut-être *pas sorti vivant.*

Les agents ont frappé à coups de sabre. On a attiré les ouvriers au dehors pour les massacrer.

Je dis qu'il est ignoble, à l'aube du vingtième siècle, d'assister à de pareils spectacles. C'est le pouvoir qui a soutenu jusqu'ici les bureaux de placement, aidé par le centre et la droite. M. Thierry, en 1900, a défendu leur maintien.

M. THIERRY. — C'est absolument inexact. J'ai réclamé, au contraire, la gratuité du placement pour les ouvriers. C'est une manœuvre et une diversion que vous tentez. Vous n'avez pas le monopole des réformes sociales et de la défense des ouvriers.

COUTANT. — Nous verrons quelle sera votre attitude quand on discutera la suppression des bureaux.

M. BERTHOULAT. — Interpellez donc le patron du préfet de police.

COUTANT.— Les ouvriers sont à bout de patience.

M. LASIES. — Ils n'ont qu'à envahir la Chambre, alors.

COUTANT. — La discussion se passe en interruptions.

Je demande à la Chambre de discuter le plus tôt possible le projet sur les bureaux de placement. Les industriels de ces bureaux spéculent sur la misère, exploitent les travailleurs malheureux.

J'espère que le président du conseil ne couvrira pas les actes inqualifiables du préfet de police. La classe ouvrière tout entière vous sera reconnaissante de sa révocation.

Discours de M. Millevoye

Le nationaliste MILLEVOYE éprouve à son tour le besoin d'intervenir dans la discussion.

— Je voudrais, dit-il, préciser le débat et fixer les responsabilités. C'est la première fois que cette question soulève un débat ayant un caractère politique. En 1892, nous sommes venus ici, avec M. de Mun et nos collègues d'extrême gauche, soutenir les réclamations formulées par les ouvriers à la Bourse du travail.

Dès cette époque, je fus appelé à la Bourse du travail et je recueillis alors des plaintes qui viennent confirmer les affirmations de notre collègue Coutant.

Aujourd'hui, la question est mûre. Depuis dix ans vous avez pu former le dossier des plaintes ouvrières. Vous pouviez donc vous rendre compte de l'état d'esprit des ouvriers.

Depuis dix ans, reconnaissant la justesse de la plainte de l'ouvrier, vous lui avez donné le droit d'obtenir satisfaction.

Vous apportez la solution, mais elle est un peu tardive. Vous deviez être avertis depuis longtemps. L'agitation devenait chaque jour plus menaçante ; elle était ouverte déjà avant les vacances. Aujourd'hui, on se tourne vers le Gouvernement et même vers un fonctionnaire et on lui dit : « Vous êtes cause de tout le mal ». (Interruptions à l'extrême gauche).

M. le président du conseil peut-il admettre que toutes les responsabilités soient dans les charges policières d'hier ?

Mais il y a aussi une responsabilité sénatoriale. Si les manifestants d'hier étaient venus manifester devant le palais du Luxembourg cela aurait été excusable (Interruptions).

LE PRESIDENT. — Je vous invite à ne pas faire intervenir l'autre Chambre dans ce débat.

M. MILLEVOYE. — Je constate qu'une loi qui avait réuni tous les partis, qui avait été votée ici *à une majorité considérable,* a été *mise en échec* par le Sénat.

J'ai donc le droit de rappeler le vote du Sénat. Je demande à M. Combes, sénateur, s'il n'engagera pas sa responsabilité devant le Sénat et si la loi sur les bureaux de placement sera une fois de plus mise en échec par la haute assemblée.

Voilà la responsabilité parlementaire.

Quant à la responsabilité administrative, j'attends que *M. le président du Conseil nous dise* dans quelle mesure la répression policière a été exercée.

Je n'admets pas que dans de pareilles circonstances des hypothèses n'aient pas été envisagées, que des conférences avec les fonctionnaires n'aient pas eu lieu, que des mesures n'aient pas été concertées en commun.

M. le préfet a pour mission de maintenir l'ordre. Mais toutes les fois que vous placez les passions révolutionnaires en face d'une *force* vous ne savez pas ce qui en sortira. On l'a vu à Fourmies, à Dunkerque. J'espère que vous n'abriterez pas votre responsabilité derrière celle d'un fonctionnaire.

J'ai établi la responsabilité parlementaire et aussi la responsabilité administrative ; j'ai posé la question ; j'attends la réponse. (Applaudissements à droite).

Discours de Jaurès

Notre collaborateur JAURES monte à la tribune (Mouvement d'attention). Notre ami prend la parole en ces termes :

Messieurs, M. Lasies a bien voulu me rappeler tout à l'heure, les temps heureux où je subissais, pour ma part, cette forme particulière de l'action directe qu'exerce la police.

Oui, il est très vrai qu'en 1893, je me suis associé à des protestations véhémentes des organisations ouvrières et des organisations socialistes contre une politique de réaction systématique et de provocations à la classe ouvrière, et au parti républicain (Très bien).

C'est pour épargner au pays, pour épargner à la démocratie le retour de pareilles épreuves que depuis quelques années, mes amis et moi nous avons multiplié nos efforts pour maintenir constamment l'union des républicains et pour donner à la classe ouvrière confiance dans l'efficacité de l'action légale. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche*)

C'est pourquoi, aujourd'hui encore, voulant prendre ma part des difficultés et des responsabilités, je veux marquer devant la classe ouvrière elle-même, quelle est notre position dans le débat qui est engagé.

Entre la politique bruyante de la Bourse du Travail et ceux qu'on appelle, comme nous — et je ne désavoue pas le mot, — des socialistes parlementaires, il y a une divergence de tendances que je veux noter en un mot.

L'immense majorité de la classe ouvrière croit à la nécessité de combiner pour son émancipation l'action syndicale et l'action politique.

Tous les socialistes, que ce soit Marx, Blanqui, Malon ou Lassalle, sont d'accord pour proclamer qu'il ne suffit pas à la classe ouvrière de s'organiser syndicalement ; qu'elle doit conquérir peu à peu les pouvoirs politiques, exercer une action croissante sur les pouvoirs publics, transformer l'Etat, transformer la loi, et ne se désintéresser jamais de l'action politique électorale et parlementaire. (*Applaudissement à l'extrême gauche.*)

Au contraire, il y a eu depuis bien des années, il y a particulièrement aujourd'hui une fraction des organisations ouvrières qui croit, et c'est à mon sens une pensée très dangereuse, que la politique est un leurre, que les politiciens ne servent qu'à égarer le prolétariat et que l'action purement syndicale est le seul moyen de progrès social, le seul instrument de revendicatiosn ouvrières.

M. CACHET. — C'est certainement un leurre pour eux.

M. CONGY. — Ce sont ceux-là qui ont raison.

JAURES. — J'entends bien que vous, nationalistes ou conservateurs, vous êtes tout prêts à encourager cette abdication politique du prolétariat. (*Interruptions à droite.*)

Mais c'est précisément parce qu'en se retirant de l'action politique, les ouvriers laisseraient le champ libre à toutes les puissances de réaction, que l'approbation que vous leur donnez est un avertissement que je leur transmets. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Cette tactique purement syndicaliste ne peut aboutir qu'à engourdir et étioler la classe ouvrière dans l'impuissance ou à la pousser à des sursauts de violence aveugles et stériles. Ce qui est le plus à redouter pour elle, dans le détail même de l'action, c'est l'intrusion inévitable de ces agents provocateurs qui a été dénoncée par tous les partis de cette assemblée et c'est précisément ce fait qui caractérise le péril de ces mouvements *tumultueux et désordonnés, c'est qu'il s'y mêle des agents louches dont il est impossible de signaler l'exacte provenance, qu'ils soient de provenance policière ou qu'ils soient de provenance contre-révolutionnaire.* (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. DE DION. — Parlez-nous des curés déguisés, maintenant.

JAURES. — Voilà pourquoi nous conseillons fermement à la classe ouvrière de participer à l'action politique. Voilà pourquoi nous lui conseillons la politique continue de l'action légale.

M. DE DION. — Vous vous moquez de la classe ouvrière. Voilà ce que vous faites. (Exclamations à l'extrême gauche.)

JAURES. — L'immense majorité de la classe ouvrière comprend en effet que ces violences anarchiques ne pourraient que compromettre sa cause et arrêter son émancipation. C'est ainsi que dans les régions même les plus effervescentes et les plus véhémentes, dans la région de Montceau, par exemple, les mineurs organisés dans les dernières grèves ont eux-mêmes, par leur discipline libre et volontaire, grâce à la vigilance de leur municipalité socialiste, écarter l'intrusion de certains éléments d'agitation suspecte.

C'est ainsi que librement, eux-mêmes, sans aucune intervention répressive, les ouvriers tisseurs et le Comité de la grève d'Armentières ont signifié à certains agitateurs parisiens qu'ils feraient mieux de ne pas se mêler à leur action de grève. C'est ainsi qu'hier encore, à la Bourse du travail, tandis que quelques amis mal conseillés des ouvriers *leur signifiaient qu'ils* n'avaient plus à compter jamais sur les pouvoirs publics, notre ami Coutant était couvert d'applaudissements lorsqu'il dénonçait aux ouvriers que le rapport sur la suppression des bureaux de placement allait être déposé le jour même sur la tribune de la Chambre. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je ne m'attarderai pas dans le détail des douloureux événements d'hier. Mais, M. le président du Conseil, je ne fais pas injure à votre police — et nul, je crois, ne m'accusera de forcer les choses, si je dis que votre police, que le chef de votre police a manqué de possession de soi-même, a envenimé, a aggravé par sa brutalité maladroite le péril des événements.

Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement, sans renoncer une minute à cette nécessaire bataille qui est aussi une partie de la question sociale, *se préoccupe avec suite des problèmes économiques* ; c'est qu'il ne s'en désintéresse point devant le Sénat, qui a été peu à peu conquis par la démocratie à la République et à la pensée libre, comprenne que dans l'ordre les questions économiques il doit faire le même effort de progrès que dans l'ordre des questions politiques. (Ah ! ah ! à droite.)

M. G. BERRY. — Il a repoussé hier la loi des prud'hommes.

JAURES. — Je le sais et je le déplore avec vous.

M. BERTHOULAT. — Et vous le félicitez !

JAURES. — *Non, je le félicite d'être devenu* républicain dans l'ordre politique et je désire qu'il le devienne dans l'ordre social. Eh bien, c'est à cette condition que le prolétariat, progressant en éducation et en forces légales, cessera de se laisser surprendre au hasard des mouvements de violence aveugle.

Je le répète, en aidant à l'organisation parlementaire et à la continuité gouvernementale, nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour créer l'instrument de réformes sociales selon la loi.

Nous demandons au gouvernement, à la majorité et au parti républicain tout entier, de faire un usage vigoureux de cet outil de réformes sociales.

C'est la condition de l'ordre public. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

Déclarations de M. Combes

M. COMBES, président du Conseil, prend alors la parole.

— Je viens dire à propos du douloureux événement d'hier ce qui est la justice et la vérité.

En ce moment ce n'est pas au gouvernement à prendre parti entre les titulaires des bureaux de placement et leurs clients ordinaires. Il s'expliquera lorsque viendra en discussion très prochainement la proposition sur laquelle un rapport a été déposé hier. Il appuiera les conclusions de ce rapport comme le lui a demandé M. Lasies dont le discours aurait été un modèle de sagesse, sans les imputations agressives par lesquelles il l'a terminé. (Très bien). Ceci dit, le président du Conseil arrive aux faits en question. Le mouvement contre les bureaux de placement a été très vif, l'irritation a grandi. On annonçait hier une réunion à la Bourse du Travail.

Le Préfet de police était justifié dans les mesures d'ordre qu'il a prises pour empêcher qu'à la sortie de la réunion des troubles ne se produisent. En ce qui concerne les faits qui se sont passés dans la rue, rien n'a été répréhensible ni dans ses ordres, ni dans la conduite de ses agents. (Appl. au Centre et à droite. Mouvements divers).

Mais il s'est produit un fait regrettable que je ne puis approuver. L'envahissement par les agents de police sabre au clair, de la Bourse du Travail. (Appl. à gauche). M. Lasies m'a posé une question précise qui en réalité est celle qui paraît dominer ce débat.

Y a-t-il eu des ordres donnés par moi pour l'envahissement de la Bourse du Travail ou s'est-il fait spontanément par une police qui a manqué de sang-froid ?

La réponse est facile. Je ne pouvais donner des ordres pour cet envahissement parce que personne ne pouvait le prévoir. Comment s'est fait cet envahissement. Je vais vous lire le rapport du préfet de police. (Protestations sur un certain nombre de bancs).

Le rapport de M. Lépine indique que de violentes poussées étaient exercées de l'intérieur à l'extérieur et aussi de l'extérieur à l'intérieur. Les agents étaient accablés de coups. C'est dans une poussée plus violente que les autres, sans que des *ordres eussent été donnés* que la moitié de la brigade s'est trouvée dans le péristyle sabre au clair. La bagarre dura quelques instants. Le Préfet indique qu'il pénétra avec ses hommes dans l'intérieur de la Bourse et que les voyant hors de danger, il arrêta les représailles. (Interruptions à l'extrême gauche).

Il ordonna ensuite l'évacuation des étages supérieurs pour empêcher de nouvelles provocations par la fenêtre. Cela dura un quart d'heure. Cela fait, il se retira laissant libre et ouverte la porte principale de la Bourse du Travail. (Très bien au Centre. Bruit à l'extrême gauche).

COUTANT. — Le rapport omet de signaler que les gardes de Paris ont braqué leurs fusils pour faire retirer des fenêtres les manifestants.

M. COMBES. — Je ne me refuse pas à poursuivre une enquête. Mais je n'ai pas voulu reculer devant l'interpellation et j'ai apporté à la tribune l'expression de ce que je crois être la vérité. Si de l'enquête il résulte d'autres faits, j'aviserai. (Appl. à gauche).

Les ordres du jour

Après la déclaration du président du Conseil, la clôture de la discussion est prononcée.

M. LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu divers ordre du jour de MM. Vaillant, Ferrette, Jaurès, *Gayraud.*

L'ordre du jour de Jaurès regrette l'invasion de la Bourse du Travail et exprime la confiance dans le gouvernement.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour pur et simple !

M. COMBES dit que le seul ordre du jour qui s'impose est l'ordre du jour pur et simple.

M. FERRETTE monte à la tribune.

Cris — Aux voix ! Aux voix !

— Je comprends, dit le député de la Meuse, l'impatience de la Chambre et je ne voudrais pas priver la majorité ministérielle du plaisir de manifester une fois de plus l'admiration qu'elle éprouve pour le gouvernement et pour ses actes. (*Très bien ! Très bien !*) Mais il faut préciser les responsabilités.

Nouveaux cris. — Aux voix ! Aux voix !

(Les députés sont descendus dans l'hémicycle et couvrent du bruit de leurs conversations la voix de l'orateur.)

M. Léon BOURGEOIS agite inutilement sa sonnette et menace de suspendre la séance.

M. FERRETTE dans une accalmie rappelle que M. Combes l'autre jour disait avoir la grande satisfaction de n'avoir pas exercé de répression sanglante. Il peut se féliciter aujourd'hui d'avoir eu sa journée.

Cris. — Aux voix ! Aux voix ! (*Bruit de pupitres.*)

M. FERRETTE renonce à se faire écouter et descend de la tribune .

Un nouvel ordre du jour est déposé par M. Dubois-Chenavay et *Vacherie. Il est ainsi conçu :*

La Chambre regrettant l'invasion de la Bourse du Travail et confiante dans le gouvernement pour établir les responsabilités et frapper les coupables, passe à l'ordre du jour.

Plusieurs membres. — L'avis du gouvernement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — J'avais adopté un ordre du jour de confiance dans le gouvernement et prenant acte de ses déclarations. Mais puisque j'ai déclaré que je continuerais mon enquête, je répète que j'accepte dans ces conditions l'ordre du jour pur et simple.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix. Pendant le scrutin de nombreux groupes se forment où l'on discute bruyamment. M. Thomson parcourt les bancs de la gauche et recommande de voter blanc. Les socialistes se partagent, les uns votent pour le gouvernement, les autres contre ; d'autres s'abstiennent.

Au centre, autour de MM. Méline, Aynard et Renault-Molière, la discussion est des plus vives, car les chefs du parti progressiste sont décidés à voter l'ordre du jour pur et simple. Ce que voyant M. Engerand, député nationaliste du Calvados, s'approche du président du Conseil et lui dit : « Vous allez faire donner votre réserve du centre. — Oh ! lui répond en souriant, M. Combes, je n'ai pas à l'appeler, elle viendra seule. »

Enfin le scrutin est terminé.

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE EST VOTE PAR 375 VOIX CONTRE 210.

Les Bureaux de Placement

M. G. BERRY, d'accord avec le gouvernement, avec la commission du travail et la commission du budget, demande qu'on discute mardi le projet sur les bureaux de placement.

Il en est ainsi ordonné.

La proposition de M. Gérald, ayant pour but d'organiser un contrôle préventif des engagements de dépenses, est prise en considération.

LE BUDGET DE L'INTERIEUR

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

La Chambre en est resté hier au chapitre 3 du budget de l'intérieur (Inspections générales).

CONSTANS propose de réduire ce chapitre de 66,000 fr. pour la suppression de 5 inspecteurs et de 2 adjoints.

L'amendement combattu par M. Combes et repoussé également par la commission, est rejeté par 299 voix contre 210.

Le chapitre 3 est adopté

Sur le chapitre 4 (Récompenses pour belles actions, médailles trentenaires aux sapeurs-pompiers, etc.) M. Quilbeuf demande une augmentation de 5,000 fr. pour médailles aux pompiers.

M. DOUMER dit que le crédit est suffisant pour donner satisfaction à M. Quilbeuf.

L'amendement est rejeté.

Les chapitres 4 et 5 sont adoptés.

Au chapitre 6 (traitements des fonctionnaires administratifs des départements), M. Gayraud présente un amendement tendant à réduire les traitements des préfets et sous-préfets.

Cet amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est rejeté à mains levées.

M. CASTELNAU présente des observations sur *l'administration communale et départementale.* Il réclame la décentralisation.

M. CLEMENTEL, rapporteur, répond que c'est une œuvre longue et difficile ; on ne peut l'aborder par voie budgétaire.

Suppression des sous-préfets

M. DE LANJUINAIS demande sur le même chapitre une réduction de crédit de 10000 francs comme indication dans le sens de la suppression des sous-préfets qui n'ont d'utilité qu'au point de vue électoral.

M. COMBES. — Vraiment on ne peut traiter la question des sous-préfets par voie budgétaire.

Les sous-préfets n'ont aucune influence électorale et leurs attributions sont variées et nombreuses.

M. DOUMER, président de la commission du budget, repousse l'amendement.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Les chapitres 7 à 15 sont adoptés sans modifications.

Sur le chapitre 16 (Subventions aux Sociétés de secours-mutuels. M. CONGY se plaint que le crédit soit insuffisant et demande un rehaussement de 750000 francs.

Combattu par la Commission l'amendement donne lieu à un nouveau pointage.

Entre temps le PRESIDENT donne connaissance du pointage sur l'amendement de M. de Lanjuinais. (Suppression des sous-préfets).

L'amendement est adopté par 257 voix contre 254. (Mouvements divers).

M. FERRETTE. — Par suite de ce vote, M. Combes est-il démissionnaire ?

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — M. Goblet, sur un vote pareil a donné sa démission. (Bruit.)

Le chapitre 17 est adopté.

LE PRESIDENT *fait connaître* les résultats du pointage du scrutin sur l'amendement de M. Congy.

Il est adopté par 250 voix contre 243 malgré l'opposition du gouvernement et de la commission.

Le chapitre 16, ainsi modifié (deux millions), est *adopté.*

Les *chapitres 18 à 27 sont adoptés sans modifications.*

Secours aux réservistes et territoriaux

Sur le chapitre 28 (subventions aux communes pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux), CONSTANS développe un amendement qui tend à allouer une indemnité de 50 centimes par jour aux familles des territoriaux.

Cet amendement avait été adopté l'an dernier par la Chambre et repoussé par le Sénat.

L'orateur retira ensuite sa proposition sur la promesse faite par le rapporteur d'alors qu'elle serait l'objet d'un rapport après le vote du budget. Il insiste pour que la Chambre maintienne son premier vote et demande un crédit de un million 500,000 francs.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU BUDGET rappelle que le rapporteur du budget précédent a fait tous ses efforts pour aboutir, mais les renseignements nécessaires ne purent lui être fournis.

M. MORLOT dit qu'il vient de recevoir ces renseignements. Il va pouvoir les déposer dans la prochaine séance.

CONSTANS dit qu'il retirera son amendement si le chapitre est réservé jusqu'au dépôt du rapport.

Le chapitre 28 est réservé.

Les chapitres 29 à 31 sont adoptés.

DEJEANTE constate que plus la Chambre fête de monarques, plus elle diminue les crédits de la fête de la République.

Les chapitres 32 à 41 sont adoptés.

Sur le chapitre 42 (subvention à l'institution des jeunes aveugles), DEJEANTE demande la laïcisation des services à l'Institution nationale des jeunes aveugles.

Le chiffre du crédit du chapitre 42 *est adopté.*

Les chapitres 42 à 62 sont adoptés.

Sur le chapitre 63 (traitements des commissaires de police et autres), COUTANT demande une réduction de un million 397,000 francs pour la suppression des commissaires spéciaux.

M. DOUMER répond qu'il a déjà réduit le crédit et qu'il n'est pas possible d'aller plus loin.

COUTANT insiste et l'amendement est *adopté par 279 voix contre 220.*

Les chapitres 64 à 66 sont adoptés.

Sur le chapitre 67 (agents secrets de la sûreté), M. FERRETTE demande la suppression.

M. DOUMER demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance.

Il n'est pas possible, dit-il, de discuter un chapitre contesté qui a un caractère politique, en l'absence du président du Conseil.

La Chambre, par 388 voix contre 187, renvoie la suite de la discussion à mardi.

La séance est levée à 7 heures 15.

Autour de la Séance

(De notre correspondant parlementaire.)

Paris, 30 octobre. — Les couloirs, animés dès deux heures, étaient l'indice que l'interpellation serait chaude. Dans tous les groupes, on discutait avec animation. Il faut reconnaître que l'on ne ménageait pas les épithètes plutôt dures à l'adresse du *Préfet* de police. M. Lépine a certainement perdu la tête, mais ce ne peut être une excuse ; telle est la note générale .

Les adversaires du ministère avaient une attitude qui reflétait leurs espérances et si le gouvernement a retrouvé sa majorité habituelle, c'est bien grâce à leurs sourires discrètement esquissés.

C'était si visible qu'une partie de nos amis socialistes et tous les radicaux-socialistes ont voté l'ordre du jour pur et simple réclamé par le président du Conseil, ordre du jour qui a toujours la priorité sur les autres. Le groupe socialiste parlementaire avait présenté un ordre du jour préparé par Rouanet, au nom du groupe blâmant l'envahissement de la Bourse du Travail par la police et comptant sur le gouvernement pour rechercher les *responsabilités.*

Malgré le vote de l'ordre du jour pur et simple, il est presque certain que des mesures vont être prises pour que messieurs de la police soient, à l'avenir, plus maîtres d'eux mêmes et ne se laissent pas aller à prendre les travailleurs réunis dans une bourse du travail pour des « ennemis ».

S'il n'en était pas ainsi, me disait un de nos amis du groupe qui a voté avec le ministère, nous serions obligés de faire sentir au gouvernement qu'il n'a plus la confiance des socialistes .

Ce qui démontre bien qu'on escomptait une *débâcle aujourd'hui, c'est le bruit que* certains colportaient que cinq ministres remettraient leur démission si, en séance, le président du Conseil, débarquait le Préfet de police.

Jaurès a fait un discours admirable qui, comme toujours, a fait impression sur la Chambre et qui donnera à réfléchir aux membres de la majorité et au gouvernement sur les faits exposés à la tribune.

LES PRUD'HOMMES AU SENAT

Le rejet de l'extension de cette juridiction aux Employés. — Le vote des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais. — Le prix d'un procès. — Misérables arguments.

(De notre correspondant spécial.)

Paris, 30 octobre. — Malgré l'admirable et intelligente campagne menée par le Syndicat ou plutôt par la Fédération nationale des Employés de Commerce, *le Sénat vient de refuser* l'extension de la juridiction prud'homale aux employés de commerce.

Cette victoire de la réaction économique du Sénat ne doit pas décourager les travailleurs qui ont revendiqué cette réforme.

Neuf voix seulement ont suffi pour faire échouer le contre-projet de MM. Strauss et Lourties. C'est dire que le succès est proche.

L'examen des votes conduit à faire cette remarque que, à côté de toute la droite, sans exception, quelques sénateurs républicains, timides quand il s'agit des réformes économiques, ont cru devoir mêler leurs bulletins à ceux des adversaires de la République.

Mais ce qui est tout à fait affligeant, c'est de trouver parmi les soixante-trois abstentionnistes, les noms de ceux qui se réclament du parti républicain avancé, voire même des radicaux socialistes.

Il n'y a là aucune excuse.

Sans vouloir donner une leçon aux sénateurs du Nord qui se sont tous abstenus, et ceux du Pas-de-Calais qui ont voté contre, il convient de leur faire remarquer que M. Waldeck-Rousseau lui-même, dont ils se sont réclamés et dont ils ont soutenu la politique pendant trois années, a voté en faveur des revendications ouvrières.

Mais, ainsi que le disait récemment un de nos amis, n'est-ce pas un peu notre faute.

Ne nous sommes-nous pas trop longtemps désintéressé des élections sénatoriales, sous prétexte qu'on ne pouvait rien tenter au Sénat.

Il faut aujourd'hui en revenir. La composition du Sénat s'est modifiée ; le recrutement devient de plus en plus démocratique et on aperçoit le moment où les questions économiques qui se font de jour en jour plus pressantes, seront abordées, au Luxembourg, avec un esprit moins prévenu.

La question que les sénateurs avaient à examiner aujourd'hui procurait, si elle avait été résolue dans le sens que Millerand l'avait apportée de la Chambre des députés où il l'avait fait adopter, des avantages sérieux aux intéressés. On demande la diminution des frais de justice ; mais cette réforme en était une sérieuse ; car, comme le déclarait si judicieusement le ministre du commerce, M. Trouillot, un procès entre un employé et son patron qui, actuellement, entraîne des frais énormes, pourrait être résolu, pour ainsi dire, sans bourse délier. On avait un jugement complet pour **deux francs.** C'était pour rien.

La commission sénatoriale qui avait fait flèche de tout bois pour combattre la proposition d'extension avait déclaré, notamment, que les ouvriers, quand ils se présentaient aux élections des prud'hommes ouvriers, acceptaient le mandat impératif comme conséquence. On avait constaté que lorsque les ouvriers avaient la majorité au tribunal, c'étaient toujours les patrons qui étaient condamnés. Argument non seulement injuste, mais misérable détruit par M. Trouillot qui invoqua une statistique concernant la ville de Lille :

Pour quatre années à Lille, quand le président est patron, l'ouvrier gagne 77 fois sur 100 son procès, et quand le président est ouvrier, celui-ci ne le gagne plus que 75 fois sur 100, soit 2 pour 100 de différence en moins.

Quelle bonne foi et comme ceux qui n'ont pas adopté la manière de voir de nos amis du Sénat ont fait preuve de clairvoyance !

Employés, souvenez-vous, et courage !

Rappelons que ce soir le citoyen Rozier, conseiller municipal de Paris, membre de la Fédération des Employés a fait une conférence sur ce sujet, 30, rue de Tournai, à la Brasserie Faidherbe.

La Révolte des Moines

Chez les Chouans
Expulsion mouvementée

Nantes, 30 octobre. — La congrégation non autorisée des frères de Ploërmel possède à Derval une école dont le directeur et les adjoints s'étaient sécularisés. Néanmoins, à la demande du liquidateur, le tribunal de Châteaubriant rendit, le 17 courant, un jugement ordonnant la fermeture de l'école après inventaire, et la remise des clefs au liquidateur. L'école a été inventoriée et fermée aujourd'hui, mais non sans difficulté.

Le directeur et ses adjoints, accompagnés de deux cents personnes au moins, s'étaient fortement barricadés à l'intérieur, tandis qu'au dehors une foule nombreuse criait : « Vivent les frères ! Vive la liberté ! » et chantait des cantiques. Une compagnie du 85e et cinquante gendarmes avaient été réquisitionnés. Deux ouvriers requis n'ayant pas pu ouvrir les portes, on dût employer des sapeurs du 65e. Il fallut détruire les solides barricades construites à l'intérieur de l'école.

Un dortoir était barré par des lits de fer amoncelés et maintenus par les assiégés, eux-mêmes. Un couloir était fermé par un vieux piano carré renversé et étayé par des madriers. La porte d'une salle de dessin était consolidée si fortement par des poutres, des grilles de fer et des échelles ingénieusement soudées, qu'il fallut renoncer à l'enfoncer et se résoudre à percer un trou dans le mur pour faire sortir de la salle les quatre frocards et le groupe qui s'y étaient retranchés.

Bref, les fantassins durent, pour ainsi dire prendre l'école d'assaut, les assiégés défendant le terrain pied à pied .

L'opération, commencée à six heures du matin, ne s'est terminée qu'à dix heures. Le juge de paix a alors pu faire l'inventaire, pendant qu'à l'extérieur les manifestants expulsés continuaient à crier et à hurler.

Des bagarres se produisent entre les gendarmes et la foule. Le sous-préfet de Châteaubriant est menacé d'un bâton par un paysan qui est aussitôt arrêté. Une femme jette un morceau de fer sur M. Milon. Des hommes frappent les gendarmes à coups de bâton. Plusieurs sont arrêtés.

LES MANIFESTATIONS contre les bureaux de placement

Paris, 30 octobre — La matinée d'aujourd'hui a été des plus paisibles, aussi bien à la Bourse du Travail et à son annexe que devant les bureaux de placement.

La Bourse de la rue du Château-d'Eau n'est pas fermée. Seulement on n'y laisse entrer que les syndiqués, sur le vu de leur carte. Deux garçons de bureau veillent à l'application de cette consigne.

D'ailleurs, aucune réunion ne s'y tient.

Et, nous affirme-t-on au secrétariat-général de l'Union des Syndicats, il ne s'en tiendra pas aujourd'hui.

Depuis le lever du jour, le personnel de la Bourse a remis en ordre et approprié la grande salle des réunions, mais on n'a pas encore remplacé les carreaux qui sont tous brisés.

Aux environs de la Bourse, peu de curieux.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE. N° 66

LES VAINCUS DE LA VIE

LES Deux Amours DE THÉRÈSE

PAR
Jules MARY

TROISIEME PARTIE

LES FRÈRES DE LA HAINE

— Ma foi ! je ne m'en suis pas bien rendu compte.

— Cependant, s'il est venu, ce n'a pas été sans motif.

— Assurément.

— Il a dû vous adresser des questions ?

— Oui. Elles m'ont même semblé bizarres... *Il m'a demandé si Jean-Marc n'avait* pas été déshabillé, lorsque les gendarmes l'ont conduit ici... et si je n'avais pas remarqué je ne sais quel signe particulier auquel, à ce que j'ai cru voir, le comte paraissait attacher la plus grande importance...

Toisoul avalait difficilement sa salive, tant il était ému.

— Ah ! dit-il d'une voix faible... il a demandé ?... Et qu'avez-vous répondu ?

— Ma foi, ça tombait bien, car justement pendant la guerre, — *car j'ai fait la dernière* campagne avec Samson et Jean-Marc, — j'avais, un jour que Jean-Marc était blessé, remarqué un tatouage à son épaule.

— A l'épaule gauche ? dit Toisoul, sans penser.

— Oui, fit Remousset, étonné. Comment savez-vous cela ?

Toisoul se troublait de plus en plus.

Heureusement, ce fut Remousset lui-même qui le tira d'embarras.

— Au fait, dit-il, comme j'ai déjà raconté la chose à M. de Trécourt, il est probable que c'est par lui que vous aurez été mis au courant, n'est-il pas vrai ?

— C'est cela, fit Toisoul, respirant bruyamment.

— Du reste, ces tatouages-là, c'est assez commun, chez les ouvriers surtout... Tenez, Samson, lui aussi, a l'épaule marquée, l'épaule droite, par exemple... et comme il a été élevé chez des saltimbanques, c'est probablement ceux-ci qui se seront amusés à lui dessiner des bêtises sur la peau, quand il était petit.

—Mais Samson devrait bien savoir de qui viennent ces tatouages.

— Non. Je le lui ai demandé, comme à Jean-Marc. Ils ne se rappellent rien, ni l'un ni l'autre.

Remousset, qui aimait à bavarder, continua longtemps, ne se faisant pas faute de dire qu'il croyait à l'innocence de son prisonnier, mais **Toisoul ne l'écouta plus.**

L'angoisse lui serrait le cœur.

La vérité lui était dévoilée, et ce qu'il soupçonnait vaguement depuis quelques semaines, devenait une certitude.

Les enfants ravis à la comtesse, c'était Jean-Marc, c'était Samson.

Et les jeunes gens avaient vécu auprès de leur mère, et la mère avait vu tous les jours ses enfants, et ils ne savaient rien !

Et le comte, auquel ce secret était connu, pourquoi n'avait-il pas parlé ?... Il se perdait, en parlant, en s'avouant coupable, soit ! mais le crime d'autrefois ne devait-il pas, tôt ou tard, amener la punition ?... Et n'était-ce pas renouveler ce crime, le commettre deux fois, que de garder le silence devant ces enfants perdus et cette mère au cœur désespéré ?

Non, Remousset pouvait parler et raconter les batailles de la guerre, Toisoul était à cent lieues de lui, maintenant.

Son imagination, surexcitée brusquement par ce qu'il venait d'apprendre, lui traçait les violentes et cruelles scènes de ces deux rapts, et l'abandon de Jacques dans la neige du terrain vague, derrière le Père-Lachaise, et l'abandon de Georges sur les marches désertes de la mosquée de la Pêcherie.

Et il entendait aussi les cris d'affolement de la mère, *en ne retrouvant plus les petits dans* leur berceau.

Ah ! ces cris de fureur folle, comme ils retentissaient encore à ses oreilles lugubrement.

C'est qu'il avait tant de fois entendu raconter les scènes douloureuses qui s'étaient passées au château après les enlèvements, vingt-cinq années auparavnt !!

On eût juré, autrefois, que les paysans prêtaient la main à un jeu cruel, en venant les lui redire !!

Ah ! Remousset pouvait parler, Toisoul ne l'écoutait plus !

Et alors que l'homme repensait à tout cela, tout à coup la comtesse parut accompagnée de Thérèse.

Et Toisoul fut tenté de se jeter aux pieds de cette mère qu'il avait blessée si profondément et qui jamais ne devait guérir de sa blessure, — de se jeter à ses pieds et de lui tout avouer.

Instinctivement, il joignit les mains et ses genoux se dérobèrent ; il sentait qu'il défaillait :

— Madame, murmura-t-il, madame la comtesse !...

Jeanne le regarda avec étonnement. — Thérèse aussi le regarda.

— Qu'avez-vous, Toisoul ? fit-elle.

Mais Toisoul répondait, recouvrant un peu de présence d'esprit :

— Rien. Je voulais demander à madame si madame partait !...

Il venait de penser, le malheureux, que tout dire à Jeanne, c'était avouer que le coupable, le vrai, celui qui devait porter, de ce crime, la peine la plus grande, ce n'était pas lui — pauvre diable qu'on avait *forcé* — mais le comte !...

Le comte, que Jeanne avait aimé, qu'elle aimait encore !

Le comte, son mari, l'homme auquel elle s'était donnée !!

Le comte, père de Clément !!

Et Toisoul venait de comprendre que cela était si terrible qu'il n'avait pas le droit de faire cet aveu, et que seul le comte devait parler, puisqu'en parlant il attirait la catastrophe sur sa tête.

— Parlera-t-il ? se demanda Toisoul. Il le faut, pourtant.

Trécourt fut retenu à Blois jusqu'au lendemain par ses affaires.

Quand il rentra à la Saunerie, il ne fut pas plus tôt dans son appartement que Toisoul lui fit demander de vouloir bien le recevoir.

—Qu'il vienne ! dit le comte, étonné de tant de hâte, mais sans inquiétude.

Toisoul *entra, pâle, tremblant, et cependant* résolu.

— Eh bien ! qu'y a-t-il donc de si pressé ? Toisoul hocha la tête.

— Hélas ! monsieur le comte, y a-t-il rien de plus pressé que de réparer le mal que nous avons fait il y a vingt-cinq ans ?

— Que veux-tu dire ? fit Trécourt.

— Que puis-je dire que vous ne compreniez ?

— Et comment pourriez-vous, s'il vous plaît, monsieur Toisoul, réparer le mal dont vous parlez ?

— En rendant à la mère les deux enfants que nous lui avons pris.

— Et où irais-tu les chercher ?

— Non loin d'ici, monsieur... non loin de ce château !

Le comte resta silencieux.

Il était blême. Une grosse sueur mouillait son front. Sa tête restait penchée sur sa poitrine que soulevaient les battements précipités de son cœur.

— Ainsi, dit-il, tu sais tout ?

— Tout !

— C'est bien, Toisoul ; va, rentre chez toi... Ce secret sera plus difficile à garder, maintenant... Pourtant, j'ai confiance en toi.

Mais Toisoul secoua la tête.

— N'ayez plus confiance, monsieur le comte... Je suis prêt à vous trahir... et si je ne l'ai pas fait, c'est que j'ai reconnu qu'un autre que moi devait dévoiler cet effroyable drame !!...

— Alors, si je ne dis rien ?...

— C'est moi qui parlerai !...

QUATRIEME PARTIE

FRATRICIDE

I

Barigoud ne retrouvait pas Dash et Barigoud était furieux.

C'est en vain qu'il s'était adressé à tous les chasseurs ou fermiers du pays, qui, pour la plupart, connaissaient le chien. Il n'avait reçu, nulle part, de renseignements.

Alors, en désespoir de cause, le vieux garde s'était mis à surveiller attentivement les faits et gestes des braconniers.

Barigoud savait que ceux-ci ne se font pas faute de voler les chiens, quand approche l'ouverture de la chasse.

Il avait bien pensé à Maladie, mais celui-ci demeurait à une heure, tout au plus, de la Saunerie, Barigoud n'avait pas cru qu'il eût poussé l'audace jusqu'à voler un chien du château, au risque d'être découvert et d'encourir la prison.

Cependant, après plusieurs jours de recherches inutiles, le garde, rétrécissant le cercle de ses investigations, qu'il avait étendu jusque dans les communes voisines, s'en vint rôder tous les jours, même la nuit, et se poster auprès de la maison de Maladie.

Mais, soit que le braconnier se doutât, soit pour toute autre cause, il ne sortit pas avec Dash.

— Est-ce que je me serais, une fois de plus trompé ? se demandait le forestier.

Il profita de ce qu'un jour il venait de rencontrer Maladie dans Saint-Viâtre pour se rendre aussitôt en forêt. Arrivé auprès de la cabane du braconnier et sachant d'autre part, que sa femme se trouvait dans Bruadan, en train de faire du bois mort, Barigoud alla doucement jusqu'à la porte de la cabane et écouta.

Il n'entendit rien. Alors il siffla et colla son oreille contre la serrure.

Quelque chose remuait, à l'intérieur, et une plainte répondit à son coup de sifflet.

— Ah ! ah ! se dit le garde, il est là ; mais Maladie l'a attaché.

Et doucement, d'un ton engageant :

(A suivre.)